



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**
Séance du 15 avril 2024

72 élus présents (104 en exercice, 14 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

MOTION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 15 AVRIL 2024

Pour un soutien concret et efficace aux agriculteurs du territoire

La crise agricole en cours ainsi que la mobilisation massive des agriculteurs et des paysans dans notre pays en ce début d'année ont mis en lumière certains enjeux d'avenir pour cette filière productive incontournable. Le métier d'agriculteur ne permet plus de dégager des revenus décents dans le cadre d'un système très libéral et devenu de facto très concurrentiel, avec des conséquences assez dramatiques pour la profession agricole, qui souffre avec un nombre important de fermetures d'exploitations et une perte de compétitivité à l'échelle mondiale. Dans ce cadre, les objectifs impératifs de souveraineté alimentaire pour tendre vers l'autonomie alimentaire, de changement des pratiques et de renouvellement des générations d'agriculteurs, ne pourront être atteints sans un soutien fort et constant au monde agricole et paysan, manifesté à toutes les échelles par les pouvoirs publics.

Ainsi, Mulhouse Alsace Agglomération impulse depuis plusieurs années une démarche ambitieuse dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui repose sur plusieurs axes :

- Développer l'autonomie alimentaire du territoire
- Développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental : agriculture locale, agriculture biologique

- Permettre l'accessibilité à tous à une alimentation saine et de qualité
- Maintenir et développer l'emploi dans toute la filière alimentaire de proximité
- Contribuer à une filière équitable

Ce Projet Alimentaire Territorial, labellisé de niveau 2 par le Ministère de l'Agriculture, permet l'émergence d'initiatives et de projets dans le but d'offrir à la population de l'Agglomération un meilleur accès à une alimentation saine et locale, tout en participant à la transition agricole du territoire. Cette démarche volontariste et collective, partagée avec l'ensemble de nos partenaires du Sud Alsace, fait de l'alimentation un axe structurant de mise en cohérence de nos politiques territoriales.

De plus, notre Agglomération accueille aux alentours de 8 000 enfants pour la pause méridienne soit autant de déjeuners à confectionner et sert près de 4 500 goûters toujours dans le cadre de l'accueil périscolaire. La restauration collective directement sous la responsabilité de notre collectivité constitue de ce fait un levier stratégique pour repenser une politique locale de « la ferme à la fourchette » qui place la dignité des travailleurs de la terre, la santé de nos enfants et la qualité de notre environnement au cœur de ses priorités.

Considérant le Projet Alimentaire Territorial de m2A,

Considérant les objectifs complémentaires du Plan Climat Air Énergie Territorial,

Considérant les objectifs initiaux de la loi Egalim, à savoir s'approvisionner avec au moins 50 % de produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité dont 20 % issus de l'agriculture biologique depuis 2022,

Considérant les revendications des agriculteurs et des paysans pour l'ouverture de nouveaux débouchés locaux pour leurs productions,

Considérant l'état sanitaire de nos jeunes dont les repas constituent pourtant des moments clés potentiels de l'apport calorique, de l'éducation au goût, du renforcement des défenses immunitaires,

Mulhouse Alsace Agglomération, par l'expression du Conseil d'Agglomération réuni en assemblée ce lundi 15 avril 2024 :

- **Réaffirme son soutien au monde agricole et singulièrement à la profession agricole.**

Ainsi, l'Agglomération porte et gère le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en lien avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, pour valoriser des pratiques agricoles permettant de préserver la ressource en eau, la biodiversité

et les paysages, et notamment les prairies essentielles pour le maintien de l'élevage.

Ces aides soutiennent à ce jour directement 42 agriculteurs engagés volontairement dans la démarche, soit près de 2 500 ha couverts.

En 2023, ce sont près de 250 000 € d'aides qui ont été versées, et une enveloppe de 300 000 € est réservée pour 2024, dans le souci constant d'accompagner toujours plus d'agriculteurs, et ce pour 5 ans.

- **Amplifie sa politique de soutien à l'installation de jeunes agriculteurs sur notre territoire par la mobilisation des partenaires compétents.**

Ces trois dernières années, m2A a mandaté plusieurs études pour mieux connaître et comprendre les enjeux d'avenir pour les agriculteurs de notre territoire, notamment sur la question du foncier agricole et la transmission des exploitations, ainsi que sur la conversion à l'agriculture biologique.

Une cellule d'animation foncière est en cours de création avec nos partenaires (notamment la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, l'association Terres de Liens, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse) pour déployer une stratégie foncière partagée et accompagner le renouvellement des générations en soutenant l'installation des jeunes agriculteurs.

- **Renforce les exigences du cahier des charges dans le cadre des marchés publics de restauration collective pour la période 2024-2027, pour des repas de meilleure qualité pour les enfants de nos périscolaires en régie directe.**

L'Agglomération s'engage pour une alimentation saine pour les enfants du territoire avec un cahier des charges plus ambitieux que la loi EGALIM, coconstruit avec les représentants des filières pour prendre en compte la réalité du terrain, et dans le respect de la commande publique.

D'ici 2027, il sera demandé d'atteindre 60% de produits de qualité (labellisés), dont 40 % issus de l'agriculture biologique et dont la moitié provient des filières bio engagées dans le développement d'une alimentation nourricière de proximité.

Pour accompagner l'atteinte de ces objectifs et faciliter l'approvisionnement en local, m2A a engagé un travail important avec le réseau Bio Grand Est et les producteurs du territoire pour étoffer une liste de produits demandés systématiquement en bio et issus de filières engagées dans le développement d'une alimentation nourricière de proximité. Cette liste regroupe une vingtaine de produits de base comme des légumes (carottes, chou, pommes de terre, navets, panais), des fruits (pommes, poires), des légumineuses (lentilles, pois chiches), des produits laitiers, de la viande bovine et porcine au moins une fois par semaine.

A l'issue du marché en cours d'une durée de 3 ans, l'Agglomération poursuivra cette démarche ambitieuse d'augmentation des produits labellisés et prioritairement issus de l'agriculture biologique, en continuant le travail mené avec ses partenaires pour développer des filières complètes locales.

- **S'engage pour le développement de filières complètes, notamment des filières nourricières sur le Sud Alsace.**

Dans ce sens, un diagnostic des filières agricoles et alimentaires a été élaboré en 2023, au niveau du Sud Alsace, pour dégager des axes de travail et des orientations partagées entre les collectivités et les acteurs du monde agricole.

A l'initiative des 4 Programmes Territoriaux Alimentaires du Sud Alsace (Saint-Louis Agglomération, Thur Doller, Sundgau et m2A), un travail de co-construction sur le sujet « manger local en Sud Alsace » a été lancé en mars 2024, réunissant des représentants du monde agricole, mais aussi des acteurs de la grande distribution, de la restauration collective et de l'Agence de l'eau.

Ainsi, les élus de m2A s'engagent activement auprès des agriculteurs du territoire, en construisant un dialogue basé sur le respect et la confiance afin de faire émerger des solutions concrètes et pragmatiques pour avancer ensemble vers une agriculture durable et une alimentation saine et locale.

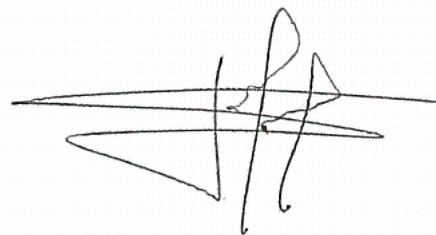
Abstentions (2) : Jean-Yves CAUSER et Jean-Claude MENSCH.
La motion est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN